

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 03 AVRIL 2026

PAGE 1/1

Réunion en visioconférence

Présents : MM. ANDRIEUX – DUCOS – LEYGE – NAHUM – RICHE

Excusés : Mme ESTEVES FRAGA – M. DUGENY

Absents : Mme BOESSO – M. BOESSO

Assiste : Mme BAPTISTA

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (juridique@lfn.fff.fr) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 116 euros.

1/ Etude des demandes diverses

1 – Demande de double licence pour parents séparés – Joueur NOTREAMI Abel

La Commission prend connaissance de la réception des courriers du club AUBE S. ESVRES S/INDRE – 516870 (37) et du club E.S.A.B. 96 F.C. – 546419 (17) autorisant le joueur NOTREAMI Abel (U9) à évoluer au sein des deux clubs au gré des gardes respectives des parents. Considérant que ces deux équipes de niveau départemental ne pourront jamais s'affronter en compétition officielle.

Au regard des éléments en sa possession, la Commission accorde la double licence dans l'intérêt de l'enfant.

NAHUM Kevin,
Animateur de la séance,

BAPTISTA Anne-Sophie,
Secrétaire de séance,



Procès-Verbal validé le 24 Avril 2026 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la L.F.N.A..